

UNE FORMATION, DES MÉTIERS :

Animateur/Animatrice
Socio-éducatif(ve)

Animateur /Animatrice
Milieu associatif et sportif

Animateur /Animatrice
Enfance-Jeunesse

Animateur /Animatrice
de quartier

Animateur /Animatrice
EHPAD

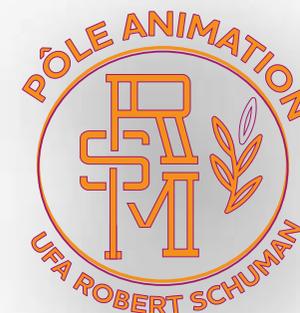
Animateur /Animatrice
Maison de retraite

Animateur/Animatrice
d'activités et de projets solidaires.

“Le BPJEPS c’ est bien plus qu’ une formation :
c’ est le tremplin vers une carrière ou chaque jour
est une occasion d’ apprendre, de grandir et de
fédérer.”

Pôle animation Robert Schuman
62 avenue de la division Leclerc
53200 Château-Gontier-sur-Mayenne
02 43 09 64 64
chateau-gontier@cneap.fr

Frédéric DIDIER - Référént BPJEPS
frederic.didier@cneap.fr
07 49 98 78 20



afocal
Pays de la Loire

Brevet professionnel de la Jeunesse,
de l'Éducation populaire et du Sport
Diplôme d'État de niveau 4.

BPJEPS

Animation Socio-Éducative et Culturelle

**ACTIVITÉS ET PROJETS
D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE**



FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION :

- Apprentissage (jusqu'à 29 ans).
- France Travail.
- Dispositif régional pour les demandeurs d'emploi et dans la limite des places disponibles.
- OPCO (pour les salariés).
- Financement personnel , CPF.



OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Le titulaire du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, BPJEPS, exerce le métier d'animateur-trice dans tout type de structure auprès de tous publics.

La mention « Animation socioéducative et culturelle » lui permet d'exercer son métier auprès de différents publics dans les champs d'activités éducatives, sociales ou culturelles. Son action s'inscrit dans une démarche citoyenne et participative.

S'appuyant sur son projet éducatif, L'AFOCAL propose la dominante « Activités et projets d'engagement solidaire » permet de développer des connaissances et des compétences pour mener, avec son public, des actions qui visent l'émancipation et la reconnaissance mutuelle des personnes.

CONTENUS ET ORGANISATION :

La formation dure 12 mois et se déroule en alternance entre le centre de formation de Château-Gontier et la structure professionnelle..

POUR UNE ENTRÉE EN FORMATION

Retourner un dossier d'inscription complet et entretien préalable. Être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme en cours de validité (AFPS, PSCI, PSE1, PSE2, AFGSU, SST)

Etre titulaire :

- Soit d'un diplôme dans l'animation
- Soit d'un CPJEPS
- Soit d'un CQP - Animateur Péricolaire
- Soit d'un BPJEPS toutes mentions
- Soit d'un BAFD avec 168 heures d'expérience.
- Soit attester d'une expérience d'encadrement d'au moins 200 heures.



SE FORMER À :

Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation.

Valoriser les activités et les projets d'une structure du champs du sport ou de l'animation.



Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles.

Organiser et encadrer le «vivre ensemble» des publics accueillis au sein d'une structure.